

Ressources Humaines

REF : DRH2016003

Signataire : DD

Séance du Conseil Municipal du 04/05/2016

RAPPORTEUR : Danielle MARINO

OBJET : Personnel communal : Modification du tableau des effectifs.

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers compte aujourd'hui 58 agents en contrat d'avenir répartis au sein de 12 directions. Ils ont été embauchés sur une durée de trois ans entre 2013 et 2014. 46 d'entre eux arrivent en fin de contrat en 2016 et 12 en 2017.

Il convient donc d'anticiper cette échéance en recherchant un équilibre entre les besoins des services, les objectifs d'insertion pour les jeunes et la contrainte budgétaire de la collectivité ;

A l'issue du contrat, la collectivité peut :

- Mettre fin au contrat et supprimer le poste. Dans ce cas, la collectivité doit financer l'allocation de retour vers l'emploi (ARE) pour le jeune, (907€/mois) sur une durée de deux ans.
- Mettre fin au contrat avec le jeune et maintenir le poste en contrat d'avenir en donnant la possibilité à un autre jeune sans qualification de bénéficier de cette opportunité. Dans ce cas, la collectivité doit financer l'ARE pour le jeune en fin de contrat, ainsi que la part salaire à charge de la collectivité pour le nouveau jeune embauché en contrat d'avenir, soit au total 1400€/mois, auxquels il convient de rajouter les nouveaux frais de formation ;
- Pérenniser le poste en transformant l'emploi d'avenir en poste permanent. Dans ce cas, la ville devra financer l'intégralité d'un temps plein, soit 2600€/mois.
- Enfin, le cas échéant, certains agents en contrat d'avenir pourront postuler sur des postes vacants permettant de remplacer des agents permanents à leur départ, sans frais supplémentaires pour la ville.

L'équilibre entre ces différentes solutions doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

Pour la collectivité : trouver une solution soutenable financièrement dans un contexte budgétaire que l'on sait extrêmement contraint et maintenir un niveau de service à la population le plus adapté possible aux besoins ;

Pour les agents : informer les agents concernés de leur devenir le plus vite possible et les accompagner, le cas échéant sur la sortie du dispositif afin de faciliter leurs démarches d'insertion professionnelle ;

Pour les services : leur permettre de réorganiser leurs activités en fonction des modalités de fin de contrat retenues.

Les arbitrages relatifs à la fin des contrats d'avenir, proposés ci-dessous, tiennent compte à la fois des missions exercées par les agents, du contexte spécifique de chaque service d'accueil, et des besoins de la collectivité au regard de ses capacités de financement.

Dans ce cadre, il est proposé de créer 18 emplois afin de maintenir les activités essentielles assurées par les services et répartis comme suit :

- 7 postes d'animateurs en CLM (adjoint d'animation de 2^{ème} classe)
- 6 postes d'éducateurs sportifs à la Direction des sports (éducateurs des activités physiques et sportives)
- 1 poste d'agent polyvalent à dominante maçonnerie à la DBMT (adjoint technique de 2^{ème} classe)
- 2 postes d'ASPJ à la DPS (adjoint technique de 2^{ème} classe)
- 1 poste de technicien à l'Espace Renaudie à la DAC (adjoint technique de 2^{ème} classe)
- 1 poste d'assistant audiovisuel à la Direction de la communication (adjoint technique de 2^{ème} classe)

Les recrutements sur ces postes seront effectués suivant une procédure ouverte spécifiquement aux agents en CEA et permettant à chaque agent de se positionner en fonction de son projet professionnel. Les candidats seront sélectionnés par le biais d'entretiens de recrutement se déroulant à partir du mois du 15 mai.

Il est proposé de favoriser le statut de fonctionnaires stagiaires, quand le statut particulier du cadre d'emplois visé le permet et avec l'avis favorable du chef de service.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de valider la création de 18 postes permanents.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 04 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, Mme PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme GRARE Laurence	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. CECCOTTI-RICCI Roland	Représenté par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. PLEE Eric	Représenté par :	M. RUER Marc
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. LE HYARIC Patrick
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme LE MOINE Sandrine	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme DUCATTEAU Sylvie
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Absents : M. ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Générale des Ressources

Ressources Humaines

REF : DRH2016003

Signataire : DD

OBJET :Personnel communal : Modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 88.145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la maire à créer 18 postes :

- 7 postes d'animateurs (animation de 2^{ème} classe)
- 6 postes d'éducateurs sportifs (éducateurs des activités sportives)
- 1 poste d'agent polyvalent à dominante maçonnerie (adjoint technique de 2^{ème} classe)
- 2 postes d'Agent de surveillance des parcs et jardins (adjoint technique de 2^{ème} classe)
- 1 poste de technicien (adjoint technique de 2^{ème} classe)
- 1 poste d'assistant audiovisuel (adjoint technique de 2^{ème} classe)

DECIDE que la rémunération sera calculée en références aux cadres d'emplois correspondants.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents sont inscrits au budget de l'exercice en cours : 64111 020 - 64131 020

L'adjointe déléguée


Leila TLILI


Reçu en préfecture le : 09/05/2016

Publié le : 09/05/2016

Certifié exécutoire le : 09/05/2016

L'adjointe déléguée


Leila TLILI
